Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20201015-DCM20-104-DE Date de télétransmission : 19/10/2020 Date de réception préfecture : 19/10/2020

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.104

L'an deux mille vingt, le 15 octobre 2020, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 09 octobre 2020

Le 09 octobre 2020

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS:

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par Mme Corinne MAROLLEAU Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par Mme Dominique BERGEROT Mme Madeline TANTIN représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Thierry ROGISTER

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE a été élue secrétaire de séance.

<u>OBJET</u>: ADMISSION DE CRÉANCES EN NON-VALEUR ET DE CRÉANCES ÉTEINTES

- BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR: M. CAU

VOTE: UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20201015-DCM20-104-DE Date de télétransmission : 19/10/2020 Date de réception préfecture : 19/10/2020

Monsieur le Trésorier Principal de ROYAN a établi la liste des créances admises en non-valeur et des créances éteintes concernant le Budget Principal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les demandes concernant ces créances admises en non-valeur et ces créances éteintes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des finances,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver les créances admises en non-valeur et les créances éteintes figurant sur les demandes établies par Monsieur le Trésorier Principal de ROYAN pour le Budget Principal.

Etat N°1	Années 2011 à 2019	11 855,73 €
Etat N°2	Années 2011 à 2019	62 354.96 €
TOTAL		74 210,69 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6541 et 6542 – Fonction 01 du Budget Principal.

IE DE RO

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO